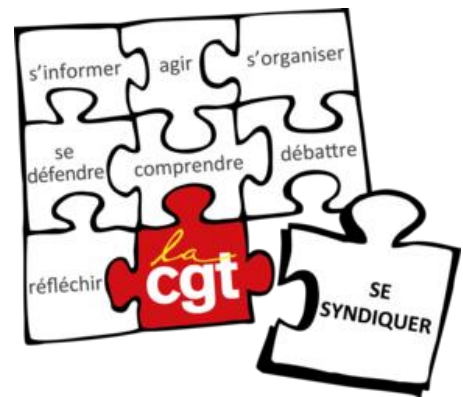


A Mulhouse, le 22 mars 2018

LE FONDS D'ACTION SOCIALE DE LA RESTAURATION RAPIDE, TU CONNAIS ?

Le **Fonds d'Action Sociale de la Restauration Rapide** (qu'on appelle aussi « FAS-RR »), c'est un organisme financé par nos cotisations sociales qui prend en charge certains frais engagés par les salarié-e-s de la restauration rapide.

Les caisses de ce fonds débordent... à tel point que les cotisations sont gelées depuis plusieurs années. **Plusieurs millions d'euros n'attendent que les demandes des salarié-e-s.** La CGT souhaite que cet argent bénéficie au plus grand nombre plutôt que de dormir dans les caisses d'un organisme d'assurance privé.



Parent, étudiant-e, apprenti-e conducteur-trice... tu es concerné-e !

Les parents ont droit à :	Nous pouvons tou-te-s prétendre à :
<ul style="list-style-type: none">- Une aide sur le paiement des frais de garde d'enfants (500 euros jusqu'à 3 ans puis 300 euros jusqu'à 6 ans)- Une participation aux coûts du centre aéré (200 euros maximum par an et par enfant de 3 à 11 ans)- Le financement des frais de cantine scolaire (100 euros maximum par an et par enfant de 3 à 11 ans)	<ul style="list-style-type: none">- La prise en charge d'une partie des frais d'inscriptions aux études universitaires- Une aide de 400 euros pour le passage du permis de conduire

Toutes ces aides sont attribuées automatiquement dès lors que tu remplis les pré-requis (*ancienneté dans la profession et plafonds de revenus*), que tu as rempli ton formulaire avec les justificatifs.

Il existe aussi **une aide** qu'on peut demander **lorsque l'on subit des événements difficiles ou exceptionnels** tels qu'une accumulation de charges, un accident ou une maladie, des frais d'obsèques d'un proche, un déménagement, etc. Dans ce cas, la demande est analysée par une commission composée de représentants des organisations patronales et syndicales représentatives dans la restauration rapide avant octroi.

Le Syndicat dispose des formulaires nécessaires et nous pouvons t'aider dans tes démarches. Pour ce faire, retrouve-nous autour d'un café lors de nos **permanences syndicales**.

Elles ont lieu le 4^e lundi du mois de 15h à 18h30 au 214, rue des Mines à Wittenheim
les mardis de 9h à 12h et les jeudis de 15h à 20h au 4, rue du Pommier à Mulhouse

Tu peux contacter Antoine, ton représentant, au 06.04.17.12.71 ou par mail : hcr68cgt@gmail.com

Une instance toujours en évolution... avec une vice-présidence CGT !

Depuis peu, la CGT a obtenu la vice-présidence de cette commission. A contrario de ce qui était fait pendant des années par d'autres représentant-e-s (*des remarques inadmissibles de certains administrateurs quant à la situation personnelle de salarié-e-s et un refus net d'élargir le panel d'aides offertes*), **nous entendons créer de nouveaux droits et mettre fin au gel des cotisations afin de les financer**. Car les organisations syndicales gestionnaires du fonds ont ce pouvoir !

La CGT revendique le **droit à la culture, au sport, aux loisirs et à l'éducation** pour tous les travailleurs et leur famille. Nous avons déjà des idées mais notre projet n'en est qu'à ses prémises. **Tu as des propositions à nous soumettre ?** Tu peux les ajouter ci-dessous ou nous les transmettre par téléphone (06.04.17.12.71) ou par mail (hcr68@gmail.com)

Prise en charge d'une licence sportive ; élargissement de l'aide aux frais de cantine aux collégiens et lycéens, financement du matériel pour la rentrée scolaire,.....

POUR DEVENIR ACTEUR ET DECIDEUR ? REJOINS LA CGT !

Les valeurs et propositions de la CGT t'intéressent ? Tu souhaites toi aussi t'investir pour défendre nos droits et en revendiquer de nouveaux ? Pour ça, rien de plus simple !

Remplis le bulletin d'adhésion ci-joint et accompagne-le d'un RIB. **La cotisation**, qui s'élève à **1% du salaire net**, permet à l'organisation de vivre. Elle finance nos locaux, les tracts qu'on te donne, nos formations syndicales ou encore le (bon) café que l'on t'offre lors des permanences !

Qui plus est, **tu récupères 66% de ta cotisation sur tes impôts**, même si tu n'en paies pas (tu reçois alors un chèque).



4, rue du Pommier 68200 Mulhouse 03.89.59.66.20 hcr68cgt@gmail.com